

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 11 le 7 mars 2023
Présents : 09 le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 09 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 09 sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0
Abstention : 0 Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/03/2023

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX

Absents excusés :

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Isabelle Montétagaud a été élue secrétaire de séance

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Sous la présidence de Mme Isabelle MONTETAGAUD, 1ère adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	157 332,91	G	211 938,80
	Section d'investissement	B	42 535,06	H	11 595,46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	66 698,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	27 611,82 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	199 867,97	= G+H+I+J	317 844,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	10 740,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 740,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	157 332,91	= G+I+K	278 637,64
	Section d'investissement	= B+D+F	53 275,06	= H+J+L	39 207,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	210 607,97	= G+H+I+J+K+L	317 844,92

AR Prefecture

Hors de la présence de M. Jacques Baijot, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Reçu le 09/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
Jacques BAIJOT



Certifié exécutoire
Publié ou notifié